



Le Secrétaire Général

FB/mv

Bruxelles, le 27 octobre 2004

311879 04.11.2004

M. Josep BORRELL FONTELLES
Président
Parlement européen
Bur. LOW T15003
Strasbourg

Objet: Crédits inscrits sur le poste 3701 –1er semestre exercice 2004

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport des auditeurs externes concernant les comptes du Groupe Union pour l'Europe des Nations pour le 1er semestre de l'exercice 2004.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Frank BARRETT

**GROUPE UNION POUR L'EUROPE
DES NATIONS (GROUPE UEN)**

COMPTES ANNUELS AUDITES
PORTANT SUR L'UTILISATION
DES CREDITS DU POSTE 3701 DU BUDGET
DU PARLEMENT EUROPEEN

EXERCICE
DE SIX MOIS
SE TERMINANT LE 30 JUIN 2004

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS
COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN

TABLES DES MATIERES

	<u>Page</u>
Certificat des auditeurs externes	3
Etat des recettes et des dépenses	5
Bilan	8
Notes annexes	9

**GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS (GROUPE UEN)
DU PARLEMENT EUROPEEN**

**CERTIFICAT DES AUDITEURS EXTERNES SUR LES COMPTES ANNUELS
PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN
POUR L'EXERCICE DE SIX MOIS SE TERMINANT LE 30 JUIN 2004**

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons audité les comptes annuels du Groupe Union pour l'Europe des Nations du Parlement Européen, pour l'exercice de six mois se terminant au 30 juin 2004, annexés aux pages 5 à 10 ci-après.

Notre examen a été effectué conformément aux normes d'audit internationalement admises (normes ISA) et a comporté tous les contrôles et autres procédures d'audit que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Notre audit a comporté l'examen, sur base de sondages, de la régularité et de la conformité des recettes et des dépenses de l'exercice, eu égard au budget, par rapport à la Réglementation du Bureau régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 du budget du Parlement européen.

Nos contrôles ont notamment porté sur les points suivants:

- l'imputation de la dépense au poste budgétaire adéquat;
- la disponibilité des crédits;
- la validité et la conformité de la dépense par rapport aux dispositions réglementaires applicables;
- le respect des principes de saine gestion financière;
- la présence de pièces justificatives originales ou de copies certifiées conformes à l'appui des ordres de paiement.

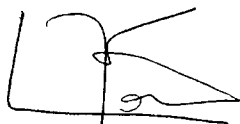
Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées pour l'exécution de notre mission.

En conclusion de notre mission que nous avons exécutée conformément à l'article 2.6. de la Réglementation précitée, nous attestons que

- les recettes ont été perçues et les dépenses ont été effectuées, eu égard au budget, de manière régulière et conforme à la Réglementation régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 du budget du Parlement européen, ainsi qu'aux règlements internes du Groupe UEN;
- L'état des comptes du Groupe UEN annexé aux pages 5 à 10 ci-après présente, compte tenu des règles comptables exposées à la Note 1 des comptes, une image sincère et fidèle de la situation financière ainsi que des recettes et des dépenses du Groupe UEN pour l'exercice de six mois se terminant le 30 juin 2004.

Bruxelles, le 10 octobre 2004

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCC
Représentée par



Claude Josse
Associé

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

**ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE DE SIX MOIS CLOTURE LE 30 JUIN 2004**

	Montants en Euros		
	Réalisé	Budget	Différence
RECETTES			
Chapitre 1 Subventions et autres recettes du P.E.			
1. Subventions	864.697,00	864.697	-
2. Autres recettes du P.E.	-	-	-
	<u>864.697,00</u>	<u>864.697</u>	<u>-</u>
Chapitre 2 Ressources propres			
1. Intérêts	-	-	-
2. Bénéfice de change	-	-	-
3. Divers	2.166,43	-	2.166,43
4. Remboursement TVA	6.635,19	-	6.635,19
5. Report de l'exercice précédent <i>ok</i>	369.108,62	307.591,58	61.517,04
	<u>377.910,24</u>	<u>307.591,58</u>	<u>70.318,66</u>
TOTAL DES RECETTES	<u>1.242.607,24</u>	<u>1.172.288,58</u>	<u>70.318,66</u>
DEPENSES			
Chapitre 1 Personnel			
1. Missions du secrétariat	194.987,55	197.000	-2.012,45
2. Recrutement	-	2.000	-2.000,00
3. Stages	30.254,84	37.000	-6.745,16
4. Salaires et charges y afférentes, honoraires	57.422,20	61.000	-3.577,80
5. Formation professionnelle du personnel	-	1.000	-1.000,00
6. Représentation du personnel	-	-	-
	<u>282.664,59</u>	<u>298.000</u>	<u>-15.335,41</u>

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

**ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE DE SIX MOIS CLOTURE LE 30 JUIN 2004 (SUITE)**

	Montants en Euros		
	Réalisé	Budget	Différence
Chapitre 2 Matériel, frais administratifs courants et frais de fonctionnement			
1. Equipement, frais d'exploitation, d'ingénierie et d'entretien afférents à l'informatique	2.271,82	4.000	-1.728,18
2. Equipement, frais d'exploitation et d'entretien afférents aux télécommunications, machines de bureau, mobilier et installations techniques	1.471,13	2.000	-528,87
3. Papeterie et fournitures de bureau	3.740,46	4.000	-259,54
4. Affranchissement et télécommunications	28.215,64	31.000	-2.784,36
5. Frais d'impression et de reproduction	4.151,34	5.000	-848,66
6. Frais de loyer des bureaux	5.099,14	6.000	-900,86
7. Amortissements	1.968,72	-	1.968,72
	<u>46.918,25</u>	<u>52.000</u>	<u>-5.081,75</u>
Chapitre 3 Documentation, études et recherche			
1. Journaux, revues, agences de presse et livres	16.173,87	17.000	-826,13
2. Etudes et recherche	12.000,00	15.000	-3.000,00
3. Base de données	-	-	-
	<u>28.173,87</u>	<u>32.000</u>	<u>-3.826,13</u>
Chapitre 4 Frais juridiques, de comptabilité, charges financières et autres dépenses de fonctionnement			
1. Frais juridiques	-	1.000	-1.000,00
2. Frais de comptabilité	12.000,00	15.000	-3.000,00
3. Charges financières et pertes de change	591,40	600	-8,60
4. Autres dépenses de fonctionnement	321,20	1.000	-678,80
	<u>12.912,60</u>	<u>17.600</u>	<u>-4.687,40</u>
Chapitre 5 Frais de réunions et de représentation			
1. Réunions du groupe	42.454,66	43.000	-545,34
2. Autres réunions et conférences	15.387,01	27.000	-11.612,99
3. Frais de représentation	1.585,09	3.000	-1.414,91
4. Invités	24.256,39	25.000	-743,61
	<u>83.683,15</u>	<u>98.000</u>	<u>-14.316,85</u>

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

**ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES
POUR L'EXERCICE DE SIX MOIS CLOTURE LE 30 JUIN 2004 (SUITE)**

	Montants en Euros		
	Réalisé	Budget	Différence
Chapitre 6 Publications et publicité			
1. Affiches tracts et brochures	9.139,40	10.000	-860,60
2. Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	872,10	1.000	-127,90
3. Matériel de publicité, gadgets	-	-	-
4. Sites internet	3.240,22	5.000	-1.759,78
5. Visites aux institutions, stands d'information	-	-	-
	<u>13.251,72</u>	<u>16.000</u>	<u>-2.748,28</u>
Chapitre 7 Députés			
1. Frais de mission	1.399,51	10.000	-8.600,49
2. Personnel	-	2.000	-2.000,00
3. Matériel, frais administratifs	3.153,55	5.000	-1.846,45
4. Documentation, études, recherche, presse	51.705,42	63.000	-11.294,58
5. Frais juridiques	-	-	-
6. Autres réunions et conférences	305.571,14	308.188,58	-2.617,44
7. Invités	44.496,27	50.000	-5.503,73
8. Affiches, tracts et brochures	154.477,80	162.000	-7.522,20
9. Insertions publicitaires et audio	41.814,02	50.000	-8.185,98
10. Matériel de publicité, gadgets	3.142,01	5.000	-1.857,99
11. Sites Internet	2.556,12	3.000	-443,88
12. Visites aux Institutions, stands d'information	-	500	-500,00
	<u>608.315,84</u>	<u>658.688,58</u>	<u>-50.372,74</u>
Chapitre 8 Subventions et cotisation	-	-	-
Chapitre 9 Crédits provisionnels et réserve pour imprévus	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES	<u>1.075.920,02</u>	<u>1.172.288,58</u>	<u>-96.368,56</u>
REPORT VERS L'EXERCICE SUIVANT	<u>166.687,22</u>	-	-

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

BILAN AU 30 JUIN 2004

	<u>NOTE</u>	<u>Montants en Euros</u>
ACTIF		
I Actifs immobilisés	2	5.333,47
I Valeurs financières <i>Compte bancaire KBC</i>		218.638,65
II Créances <i>TVA à récupérer</i> <i>Autres créances</i>	3	14.662,21 -
III Comptes de régularisation	4	<u>5.531,14</u>
	TOTAL	<u>244.165,47</u>
PASSIF		
I Dettes financières		-
II Autres dettes	5	77.478,25
III Comptes de régularisation	4	-
REPORT POSITIF VERS L'EXERCICE SUIVANT	6	<u>166.687,22</u>
	TOTAL	<u>244.165,47</u>

VOIR NOTES ANNEXES AUX COMPTES

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS

**COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN**

EXERCICE DE SIX MOIS CLOTURE LE 30 JUIN 2004

NOTES ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Note 1 - Règles comptables appliquées - base d'établissement des comptes

Les comptes du Groupe Union pour l'Europe des Nations sont tenus sur base du règlement du Bureau régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 du budget du Parlement européen. Les comptes sont établis sur base des recettes et des dépenses (comptabilité de caisse) sous réserve des modifications décrites dans les notes ci-après.

Note 2 - Actifs immobilisés et inventaire

Les biens d'équipement dont la valeur d'acquisition est supérieure à 420 €, ayant une durée d'utilisation supérieure à un an, font l'objet d'un inventaire détaillé en nombre et en valeur. Les articles financés par des crédits d'exercices antérieurs à 2001 ou transférés par d'autres groupes du Parlement européen sans contrepartie financière sont repris dans l'inventaire en nombre seulement.

A partir de l'année 2002, les investissements repris dans l'inventaire sont amortis suivant les règles d'amortissement du règlement N° 2909/2000 de la Commission relatif à la gestion comptable des immobilisations non financières des Communautés européennes.

La valeur de l'inventaire à la date du 30 juin 2004 se présente comme suit (montants en Euros):

<u>Catégorie</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Amortissements cumulés</u>	<u>Valeur nette comptable</u>
Logiciels informatiques	4.797,16	2.998,23	1.798,93
Matériel informatique	5.313,14	3.320,72	1.992,42
Matériel télécom et audiovisuel	<u>5.639,36</u>	<u>4.097,24</u>	<u>1.542,12</u>
Total	<u>15.749,66</u>	<u>10.416,19</u>	<u>5.333,47</u>

Les amortissements de l'exercice comptable sont inscrits au compte de recettes et de dépenses sous le chapitre 2 du budget.

GROUPE UNION POUR L'EUROPE DES NATIONS
COMPTES ANNUELS PORTANT SUR L'UTILISATION DES CREDITS DU POSTE 3701
DU BUDGET DU PARLEMENT EUROPEEN
EXERCICE DE SIX MOIS CLOTURE LE 30 JUIN 2004

NOTES ANNEXES DES COMPTES ANNUELS (SUITE)

Note 3 - TVA à récupérer

Le poste TVA à l'actif du bilan représente les montants de TVA payée, dont le Groupe Union pour l'Europe des Nations a demandé le remboursement aux administrations fiscales concernées en application des privilèges et immunités fiscales dont bénéficient les institutions communautaires européennes.

La TVA portée à l'actif du bilan au 30 juin 2004 est détaillée comme suit:

	€
TVA française	1.445,21
TVA irlandaise	11.395,94
TVA portugaise	1.744,34
TVA danoise	76,72
€	<u>14.662,21</u>

Note 4 - Compte de régularisation - actif et passif

Le compte de régularisation de l'actif se rapporte à des montants à récupérer en suspens.

Note 5 - Autres dettes

Le montant comptabilisé en autres dettes dans le bilan du 30 juin 2004 (€ 77.478,25) correspond aux dépenses relatives à l'exercice et payées jusqu'au 31 juillet 2004. Pour l'établissement des comptes du 30 juin 2004, le groupe UEN a fait usage de la possibilité autorisée par l'article 2.5.3. au règlement PE 335.475/BUR de comptabiliser dans le compte de gestion de l'exercice les dépenses exposées avant le 30 juin 2004 et payées jusqu'au dernier jour du mois suivant. Cette possibilité n'avait pas été appliquée lors de l'exercice précédent.

Note 6 - Report des crédits vers l'exercice suivant

Conformément à la réglementation régissant l'utilisation des crédits du poste 3701 de la période se terminant le 30 juin 2004 du budget du Parlement européen, les crédits non utilisés au cours de la période peuvent être reportés à l'exercice suivant à concurrence d'un montant maximum de 50% des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen.

Au 30 juin 2004, les crédits non utilisés du poste 3701 du budget du Parlement européen, en ce compris les ressources propres, s'élèvent à 166.687,22 €.